



Un juste défi...

Les nouvelles autorités à peine élues et pas encore entrées en fonction que les perspectives budgétaires pour 2010 s'annoncent, informellement encore, plus que difficiles ; les premiers chiffres annoncés étant très préoccupants.

Il s'agira, lorsque les efforts financiers demandés seront confirmés, d'être à même d'argumenter et de convaincre.

Pour cela, nous devons démontrer l'origine du coût élevé du système hospitalier neuchâtelois par rapport à celui de cantons voisins. C'est ce que la direction générale recherche depuis plusieurs mois, en décortiquant et en rendant comparables nos charges avec celles du Centre hospitalier du Valais central (CHCVs), dont les missions sont analogues aux nôtres dans les grandes lignes et qui dessert un bassin de population similaire.

Pour l'instant, cette comparaison génère encore de nombreuses questions, mais aussi déjà quelques réponses. Nous devons être parfaitement au clair, non seulement pour la négociation budgétaire 2010, mais également dans la perspective des états généraux.

Les surcoûts qui peuvent être mis en lien avec des prestations relevant de la politique régionale doivent pouvoir être isolés, discutés en toute transparence et, cas échéant, pris en compte spécifiquement dans notre contrat de prestations avec l'Etat.

Nous sommes prêts à relever le défi, même ambitieux, avec les nouvelles autorités.

Il convient seulement qu'il soit juste.

Pascal Rubin, directeur général

Don d'organes : enquête

recensement des besoins en formation

Marie-Pierre Chambet, infirmière aux soins intensifs et coordinatrice locale pour les dons d'organes et de tissus, procède entre le 15 mai et fin juin à une enquête visant à recenser les besoins en formation des équipes par rapport à la problématique du don d'organes. L'enquête débouchera, après analyse, sur une offre de cours adaptée aux besoins.

Commandes de repas bientôt informatisées

En gestation dans le canton depuis le milieu des années 80, le projet d'informatisation de la commande des repas se concrétisera dans le courant de l'année 2010 sur les sites principaux.

Des fiches remplies manuellement au lit du patient, traitées, transmises et touchées par un nombre important de professionnels soignants, médico-techniques et logistiques : une situation qui prendra fin prochainement dans les sites principaux. La direction générale a en effet validé récemment, sur proposition de la Commission alimentation (Comal), le principe d'une informatisation de la gestion des repas sur un modèle qui rencontre un consensus des équipes concernées et est déjà opérationnel dans d'autres hôpitaux.

Ce système permettra notamment une prise facilitée de la commande des repas au lit du patient, une saisie directe et automatique des éléments facturables, une automatisation des commandes de suppléments, la génération de statistiques repas automatisées et l'impression d'étiquettes nominatives et signalétiques des préparations.

En finalité, la saisie de la commande et de la prescription médicale seront traçables en tout temps, les transmissions facilitées et fiables. L'historique sera en outre archivé et réactivable lors d'une nouvelle hospitalisation d'un même patient. Une amélioration de la qualité clinique en découlera également puisque le logiciel proposera une adaptation de la qualité et de la quantité des repas en fonction des besoins nutritionnels et des possibilités des patients, mais aussi des goûts et aversions exprimés par ces derniers.

Sur le plan économique, une meilleure gestion des chiffres de production de la cuisine est attendue. Le feu vert pour l'achat du logiciel est donné par la direction générale ; le projet entre dans une phase de paramétrage et son déploiement sur le terrain est prévu à partir du début 2010, sous la responsabilité de la Comal.

Portes ouvertes du site du Val-de-Travers

Les 19 et 20 juin prochains marqueront pour le site du Val-de-Travers une étape importante, celle de l'inauguration officielle de la Plateforme santé et des locaux aménagés provisoirement pour l'activité de physiothérapie, d'ergothérapie et de neuropsychologie en lien avec sa nouvelle mission de gériatrie.

Après la partie officielle, qui occupera la soirée du vendredi 19 juin, la population pourra venir le samedi 20 juin voir vivre le site, se rendre compte des aménagements intervenus et constater également *de visu* que le processus démocratique est pleinement respecté puisque les locaux du bloc opératoire et de la maternité sont à même de retrouver leur mission antérieure. Ce n'est en effet que lorsque les initiatives populaires pendantes auront trouvé leur issue que des adaptations plus fondamentales interviendront cas échéant, pour offrir aux patients et aux professionnels concernés un cadre de traitement et travail véritablement adapté.

Comme la population et les officiels, vous êtes cordialement invités à venir rendre visite à vos collègues du Val-de-Travers le samedi 20 juin !

Système de contrôle interne (SCI)

En automne 2008, le Conseil d'Etat a édicté une directive à l'attention des organes de contrôle des institutions du secteur neuchâtelois de la santé publique. Conséquence : les institutions subventionnées à raison de plus de Fr. 100'000.- annuels sont soumises à un contrôle « ordinaire ». Explication.

L'Hôpital neuchâtelois répond clairement aux critères décrits dans la directive et est donc soumis à un contrôle ordinaire par l'organe de révision. Ce type de contrôle inclut notamment pour l'organe de révision la nécessité de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI).

Le SCI recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures, ordonnées par le conseil d'administration et la direction générale, qui servent à garantir un déroulement conforme de nos activités. Concrètement, nos processus doivent être décrits et prévoir *a priori* les points sur lesquels le responsable du processus effectuera un contrôle (auto-évaluation). L'accent sera mis dans un premier temps sur la description des processus financiers (facturation, gestion des factures fournisseurs par exemple).

Au moment du contrôle de nos comptes, la fiduciaire vérifiera désormais l'existence des principes du système de contrôle interne et leur concrétisation sur le terrain. Parallèlement, un rapport sera établi par la direction des finances tous les ans à l'attention du conseil d'administration sur l'état du système.

Le SCI peut paraître abstrait et utiliser un jargon peu accessible ; il a pourtant des conséquences concrètes, en ce qu'il nous conduit à définir de manière détaillée nos processus de travail, à identifier des points de contrôle, réaliser ces contrôles de manière régulière chaque année, définir des mesures d'optimisation, les mettre en œuvre et en évaluer l'efficacité. Les processus relatifs aux états financiers ont été mis en priorité ; il s'agira dans un second temps d'élargir le champ du contrôle à d'autres processus. Vous entendrez sans doute encore parler du SCI...

Collations directive institutionnelle

La direction générale a validé, sur proposition de la direction logistique, une directive institutionnelle qui harmonise les pratiques en matière de collations, repas et autres événements au sein de l'Hôpital neuchâtelois.

Les principales adaptations sont l'installation de fontaines à eau dans ou près des salles de cours, de colloque et auditoires, de manière à éviter la distribution d'eau en bouteilles. Sauf autorisation expresse, il est par ailleurs interdit de consommer de la nourriture dans ces locaux. Les pauses café sont en principe prises dans les restaurants du personnel, à la charge des participants.

De manière plus globale, la distribution des fontaines à eau a été revue, privilégiant leur localisation dans des lieux accessibles aux patients. La liste des fontaines et leur emplacement est annexée à la directive.

Les collations ne seront gratuites que si elles répondent à certains critères, énumérés dans la directive, accessible sur Intranet. Seuls les membres de la direction générale et la secrétaire générale sont compétents pour signer les commandes de collations, repas ou autres événements à charge de l'HNE établies selon le formulaire *ad hoc* disponible sur Intranet.

Les demandes de réservations de locaux font également l'objet d'un formulaire *ad hoc*, disponible sur Intranet, qui doit être adressé au service hébergement et intendance au minimum sept jours à l'avance.

Il s'agit maintenant de s'approprier cette nouvelle manière de faire et les formulaires qui l'accompagnent.

Organisation de la direction médicale

Le Dr André Munday, directeur médical, peut compter sur la collaboration active du Dr Pierre Arni, directeur médical adjoint et du Dr François Kündig, adjoint à la direction médicale en charge en particulier du volet « qualité clinique et sécurité patients ». Certains mandats sont en outre confiés par la direction médicale à d'autres médecins cadres.

Géographiquement, le siège de la direction médicale est situé dans les locaux de l'HNE - La Chaux-de-Fonds, où est désormais également installé le bureau de gestion des hospitalisations hors canton.

Le « guichet unique » de la direction médicale est assuré par Mme Isabelle Dubois, secrétaire de direction. Elle est atteignable sur le site de l'HNE - La Chaux-de-Fonds au 032 967 24 05.

Formation : nouvelle organisation depuis le 1^{er} juin

La formation institutionnelle rejoindra à partir du 1^{er} juin l'état-major de la direction générale, sous la responsabilité administrative de la secrétaire générale. Sur le plan opérationnel, un comité de formation, composé du directeur général, de la directrice des soins, du directeur des ressources humaines et de la secrétaire générale, définira les objectifs et les moyens dévolus à la formation tout en faisant le lien avec la direction générale.

Mme Valérie Delvaux, jusqu'ici responsable de la formation « soins », conserve sa fonction tout en chapeautant en parallèle l'ensemble du service de formation institutionnel. Mme Anne-Lise Oberson continuera à déployer ses compétences au sein de l'Hôpital neuchâtelois avec le titre d'ajointe à la responsable de la formation.

Un rattachement direct à la direction générale traduit mieux la volonté d'un service de formation indépendant d'une direction en particulier et renforcera les synergies dans le domaine de la communication.

La direction générale a validé cette nouvelle organisation, de même que le règlement du Comité de formation et des adaptations du règlement interne de formation, documents disponibles sur Intranet ou auprès du secrétariat du service de formation.